

Section 1 : Informations générales sur l'organisation et le projet

Type d'organisation	Association
Nom de l'organisation	Centre pour la Qualité du Droit et la Justice (CQDJ)
Date de création et numéro de reconnaissance officielle	enregistré conformément à la loi n°064-2015/CNT portant liberté d'association le 15 février 2015 sous le numéro 000000102301
Adresse	06 BP 10452 Ouagadougou 06, Rue Balemba, Wayalghin secteur 42
Email	qualitedudroit.justice@gmail.com
Téléphone	25.46.77.50/ 70.18.42.40
Vision et mission	Le Centre pour la Qualité du Droit et la Justice (CQDJ) porte la vision de faire du droit un formidable instrument de changement social. A ce titre, le CQDJ s'est assigné trois (03) missions fondamentales : Nous aidons les personnes et les organisations à comprendre le droit (communication du droit), à faire usage du droit (assistance juridique, contentieux stratégique) et façonner le Droit (coproduction normative par le plaidoyer parlementaire et gouvernemental).
Domaines d'action	droits humains, justice, bonne gouvernance, sécurité humaine
Zones d'intervention	Burkina Faso
Titre du projet :	Accès à la justice des personnes relevant de la compétence du HCR au Burkina Faso
Date de début du projet :	01-09-2021
Date de fin prévue du projet :	31-12-2021
But(s) :	PB Emergency response
Période du rapport :	01-09-2021 - 31-12-2021
Date du rapport :	15-02-2022

Personnes contacts

Responsable de l'Organisation	
Nom et Prénom (s) du responsable	Mr Sidwaya Sosthène OUEDRAOGO
Contacts téléphoniques du répondant (fixe et mobile)	25.46.77.50/ 70.18.42.40
Adresse e-mail	Sosthene_ouedraogo@yahoo.fr

Répondant pour le rapport	
Nom & Prénom(s) du répondant*	Mme Awa OUEDRAOGO
Fonction	Coordinatrice du projet
Contacts téléphoniques du répondant (fixe et mobile)	25.46.77.50/ 74.28.96.86
Adresse email	qualitedudroit.justice@gmail.com

Section 2 : Questions clés

1. Performances globales :

Le projet « Accès à la justice des personnes relevant de la compétence du HCR au Burkina Faso » visait à apporter une réponse adéquate au problème d'accès à la justice des personnes relevant de la compétence du HCR que sont les réfugiés, les demandeurs d'asile et les personnes déplacées internes au Burkina Faso. Plus spécifiquement, il s'agissait de sensibiliser et favoriser l'accès à la justice de 1310 personnes relevant de la compétence du HCR grâce à des conférences juridiques sur l'accès à la justice de ces personnes et grâce à un accompagnement juridique et judiciaire dans les régions du centre, centre-nord, nord, sahel et des hauts bassins. Il visait également à informer et renforcer les capacités de 50 personnes issues d'organisations humanitaires intervenant auprès des personnes relevant de la compétence du HCR à travers deux (02) ateliers dont l'un à Kaya et l'autre à Dori. En outre, la réalisation d'une étude sur la perception de la justice et de l'accès à la justice des PoCs dans la région du sahel constituait un objectif très attendu du projet.

La mise à œuvre du projet a permis de toucher 506 PoCs qui ont bénéficiés d'assistance juridique qui se décline sous forme de conseils, d'orientations juridiques, de renouvellement de contact, etc. Les activités de sensibilisation au travers des conférences juridiques ont permis de toucher au total 1917 personnes composés de PDI, réfugiés et populations hôtes dans les 5 régions cibles du projet.

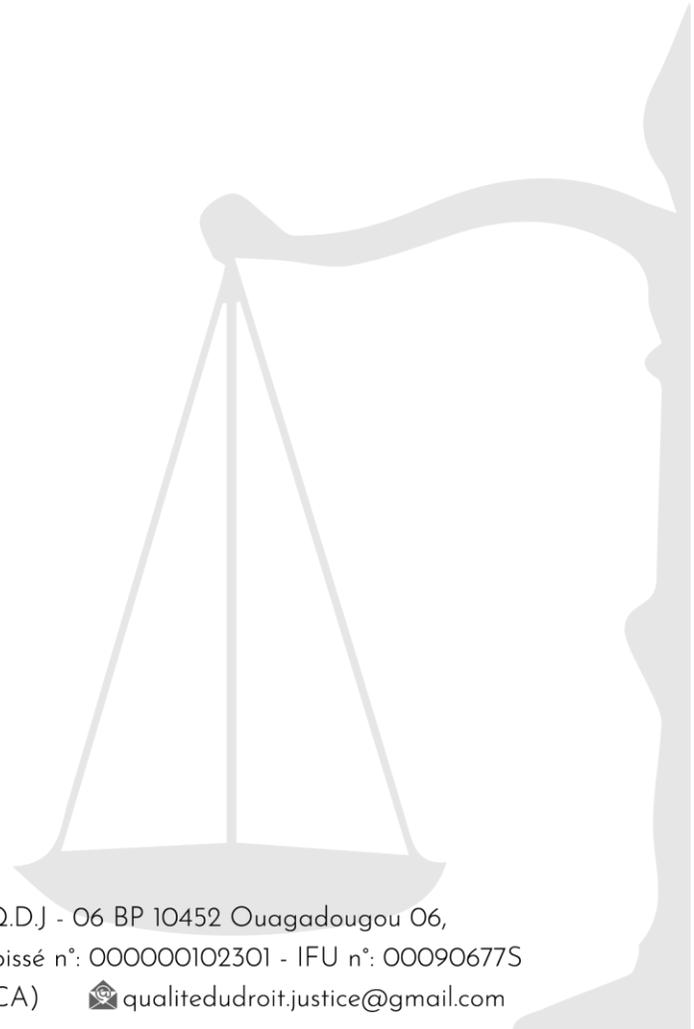
Si le temps de la mise en œuvre n'a pas permis d'obtenir des résultats structurants pour l'heure, la mise en œuvre des activités a permis de présenter l'offre de services juridiques aux PoCs et d'accompagner ces personnes vers les institutions juridiques et administratifs. Le travail dans le cadre des cliniques juridiques a permis de faire un état des lieux sur la façon dont les besoins des groupes cibles se présentent à l'effet de mieux coordonner les interventions à venir. Les besoins exprimés sont essentiellement d'ordre administratif et juridique. Ce besoins qui s'analysent en termes d'établissement ou de rétablissement de documents d'identité ne s'expriment pas différemment chez les hommes et femmes. Seulement, les enfants en sont les plus grands demandeurs. Dans les interventions à venir l'accent sera mis sur les plaidoyers pour l'adoption de textes spécifiques qui permettent aux PDI d'établir leurs documents dans leurs zones d'accueil. En ce qui concerne les besoins d'ordre juridique, le constat est qu'en dépit de l'accent mis sur les VBG dans les conférences juridiques, les cliniques juridiques n'ont pas pu pour le moment accompagner des victimes jusqu'aux institutions judiciaires. Une dizaine de cas a été identifié grâce aux auditions et aux référencement, mais outre les réticences dues à la vulnérabilité de ces personnes, le temps n'a pas permis d'accompagner les victimes jusqu'au bout.

2. Mesure des résultats :

Le projet permis d'atteindre les résultats suivants :

- Un système d'alerte mis en place grâce à un mécanisme de référencement permettant d'identifier les personnes relevant de la compétence du HCR dans les maisons d'arrêt et de correction des régions cibles. Ce système d'alerte consiste en un référencement aux assistants du CQDJ des cas des PoCs nécessitant une prise en charge juridique. Grâce aux sessions d'information organisées en début de projet dans les régions du Sahel et du Centre-nord et les cliniques juridiques qui étaient installées dans les autres régions, les assistants juridiques sont régulièrement informés et reçoivent les cas des PoCs nécessitant une assistance juridique. L'élaboration d'une fiche de référencement a permis au CQDJ de recevoir 35 cas de PoCs nécessitant un accompagnement juridique.

- 1908 personnes sous mandat du HCR dans les régions cibles du projet sont informées et sensibilisées au moyen des conférences juridiques sur les possibilités d'assistance juridique et judiciaire. La participation aux séances de sensibilisation a été largement au-delà de nos attentes grâce à la mobilisation. 1908 personnes bénéficiaires des sensibilisations dont 1122 femmes. Dans une sensibilisation où l'accent est mis sur les violences basées sur le genre, ce chiffre des femmes constitue une réelle satisfaction qu'il faut consolider. Il faut noter qu'environ 120 réfugiés ont bénéficié de ces activités de sensibilisation.
- 506 personnes sous mandat du HCR, par le truchement des cliniques juridiques et des journées de consultation gratuite ont bénéficiées d'une assistance juridique et judiciaire dans les régions cibles du projet. Il s'agit des bénéficiaires des orientations d'ordre juridique et administratif. Les consultations juridiques et les auditions sur le terrain ont permis aux assistants juridiques de fournir l'assistance aux bénéficiaires. Il s'agit aussi d'orientations données pour des personnes dont les besoins sont d'ordre administratif (document d'identification par exemple).
- Les capacités d'actions juridiques de 49 personnes issues d'organisations humanitaires intervenant auprès des personnes relevant du HCR du centre nord et du sahel sont renforcées grâce à des sessions d'informations sur les mécanismes de garanties des droits des PoCs. Il faut noter que parmi ces personnes, nous avons enregistré la participation du préfet de la ville de Kaya, qui s'est réjoui d'être associé à cette initiative.
- Une étude sur la perception de la justice et de l'accès à la justice des PDI et réfugiés du centre nord et du sahel est réalisée. Cette étude met à nue les obstacles liés à l'accès à la justice des PoCs ainsi que les mécanismes et recommandations pouvant permettre l'amélioration de cet accès.



Chaîne de résultats	
Groupe de planification de la population :	1BFAA : Réfugiés Maliens et autres réfugiés vivant au Burkina Faso et les PDI.
But :	PB : Emergency response.
Entité:	1 : Environnement de protection favorable

Nom de l'objectif :	Mettre en place, au travers d'un système d'alerte, un mécanisme permettant d'identifier les personnes relevant de la compétence du HCR se trouvant dans des maisons d'arrêt et de correction (MAC) dans les régions cibles du projet
Description du problème :	Cet objectif répond au problème d'identification des personnes relevant de la compétence du HCR au sein des maisons d'arrêt et de correction des zones cibles du projet. L'identification s'est faite principalement au travers des cliniques juridiques dont le CQDJ dispose au sein des établissements pénitentiaires. Grâce aux auditions des détenus et la consultation des documents officiels tels que les registres d'écrou, les assistants qui animent ces cliniques juridiques ont pu identifier ces personnes. L'identification s'est faite en outre en s'appuyant sur les acteurs clés de ces MAC que sont le directeur de la MAC et le chef de service greffe pour identifier les détenus sous mandat du HCR et de les communiquer au CQDJ. Spécifiquement pour Dori, en plus des acteurs pénitentiaires, le CQDJ s'est appuyé sur la Brigade territoriale de gendarmerie pour l'identification des personnes relevant de la compétence du HCR se trouvant dans les postes de garde à vue. De plus, l'identification a pu se faire grâce au référencement des cas des organisations intervenant auprès des personnes relevant de la compétence du HCR.

Nom de l'objectif :	Assurer, à travers la mise en œuvre de conférences juridiques, la fourniture de l'information juridique de base au profit des personnes relevant de la compétence du HCR (réfugiés et personnes déplacées internes) dans les régions cibles
Description du problème :	La méconnaissance des PoCs sur les questions d'ordre juridique a nécessité l'organisation des sessions de sensibilisation dans chacune des zones cibles du projet. Ces conférences ont consisté en des communications publiques et d'échanges avec les PDI et réfugiés et populations hôtes autour des problématiques juridiques rencontrées par ces personnes et les différentes voies de recours existantes pour y répondre afin de faciliter leur accès à la justice. Il s'est agi également de les sensibiliser sur leurs droits et devoirs, du statut juridique des réfugiés, des principes de protection, des droits et devoirs relatifs à leur statut. Les conférences juridiques ont été une activité d'information et de sensibilisation réalisée en vue de contribuer non seulement à l'identification des potentiels bénéficiaires de l'assistance juridique et judiciaire mais de

susciter la consommation des services offerts par les cliniques juridiques dans les zones cibles du projet. Dans la méthodologie, il s'est agi d'alterner communication sur les différentes violations surtout celles basées sur le genre dont peuvent faire l'objet les PDI et les réfugiés et les possibilités juridiques que leur offre la loi. Il s'est agi également de les sensibiliser sur les possibilités de recours aux mécanismes juridictionnels (par exemple les tribunaux, le fonds d'assistance judiciaire FAJ, etc.) et non juridictionnels de garantie (La commission nationale des droits humains, la Direction régionale des droits humains, le HCR, les cliniques juridiques du CQDJ).

Nom de l'objectif : Assurer une assistance juridique et judiciaire aux personnes relevant de la compétence du HCR à travers l'installation des cliniques juridiques dans les régions cibles

Description du problème : Le problème d'accès à la justice des PoCs lié entre autre à des questions pratiques, telles que les distances, mais aussi en raison de la méconnaissance des mécanismes de saisine, des moyens limités mais également du fait de la vulnérabilité accrue de ces populations en raison du déplacement. Pour adresser cette problématique, l'assistance juridique accordée s'est faite dans l'approche, à travers des visites régulières sur les sites de réfugiés et de PDI et dans les maisons d'arrêt et de correction à l'effet de fournir les conseils et orientation juridique dont ces personnes ont besoin, d'effectuer le suivi des dossiers des personnes relevant de la compétence du HCR se trouvant dans les MAC. Dans la méthodologie, il s'agissait de faire de la personne relevant de la compétence du HCR, le principal acteur du respect de ses propres droits. Ainsi, l'accompagnement est fait de sorte que même après l'intervention, les bénéficiaires soient en mesure de revendiquer par eux même leurs droits devant les autorités compétentes.

Nom de l'objectif : Identifier avec les acteurs issus des organisations humanitaires intervenant auprès des personnes relevant de la compétence du HCR des mécanismes de référencement des cas des personnes nécessitant un accompagnement juridique

Description du problème : Afin de créer une synergie d'action entre les acteurs intervenant dans la gestion des PoCs, il a été organisé des sessions d'information d'une journée réunira 25 acteurs issus des organisations humanitaires dans chaque zone (Kaya et Dori). L'objectif de ces sessions d'information était d'abord d'informer ces acteurs de l'intervention du CQDJ, ensuite de définir avec eux des mécanismes à travers lesquels ceux-ci pourront référer au CQDJ des cas de personnes nécessitant un accompagnement juridique et judiciaire, enfin d'outiller ces acteurs sur les mécanismes juridictionnels et non juridictionnels de garantie des droits des personnes relevant de la compétence du HCR. A l'issue de ces sessions d'information, des contacts ont été établis avec les différentes organisations pour l'intégration de CQDJ dans le mécanisme de référencement pour la prise en charge juridique et judiciaire.

Nom de l'objectif : Réaliser une étude sur la perception de la justice et l'accès à la justice des PDI et réfugiés dans la région du sahel.

Description du problème :	<p>Afin de mieux cerner les problèmes liés à l'accès des PoCs à la justice, une étude sur la perception de la justice et de l'accès à la justice des personnes relevant de la compétence du HCR a été menée dans la région du Sahel. Il s'est agi, dans une approche cognitive, de comprendre comment la justice est perçue par les PDI et les réfugiés avec pour objectifs de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les contraintes et obstacles liés à l'accès à la justice des PDI et des réfugiés tels qu'ils sont perçus et vécus - Identifier des recommandations susceptibles d'améliorer l'accès à la justice des PDI et des réfugiés - Proposer des mécanismes pouvant faciliter l'opérationnalisation des recommandations tendant à l'amélioration de l'accès à la justice des PDI et réfugiés.
----------------------------------	---

< Le tableau ci-dessous est répété pour chaque Sortant >

Sortant	Rapport intermédiaire sur les progrès réalisés		
Système d'alerte pour l'identification des personnes sous mandat du HCR	<i>Le système d'alerte consiste en un référencement aux assistants du CQDJ des cas des PoCs nécessitant une prise en charge juridique par les responsables des Etablissements pénitentiaires et les acteurs humanitaires. L'élaboration d'une fiche de référencement a permis au CQDJ de recevoir 35 cas de PoCs nécessitant un accompagnement juridique.</i>		
Indicateur(s) de performance	Lieu/localisation	Cible de performance	Progrès réalisés
Un système d'alerte est mis en place grâce à un mécanisme de référencement permettant d'identifier les personnes relevant de la compétence du HCR	<i>Régions cibles : Centre, Hauts-Bassins, Centre-Nord, Nord et Sahel</i>	1	1

Sortant	Rapport intermédiaire sur les progrès réalisés		
Animations de conférences juridiques au profit des personnes relevant de la compétence du HCR et des populations hôtes	<i>Les conférences juridiques, qui sont des activités de sensibilisation grand-public ont été organisées dans les cinq régions cibles. Parmi les personnes touchées, on note environ 120 réfugiés et 1122 des femmes.</i>		
Indicateur(s) de performance	Lieu/localisation	Cible de performance	Progrès réalisés
Les personnes relevant de la compétence du HCR sont informées et sensibilisées sur leurs droits	<i>Régions cibles : Centre, Hauts-Bassins, Centre-Nord, Nord et Sahel</i>	960	1908
Sortant	Rapport intermédiaire sur les progrès réalisés		
Fourniture de l'aide juridique et judiciaire aux victimes	<i>Orientation juridique de base, mise en relations avec les institutions étatiques et non étatiques de garanties des droits des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, assistance à la formulation de recours juridico-administratifs (journées de consultations juridiques et cliniques juridiques).</i>		

Indicateur(s) de performance	Lieu/localisation	Cible de performance	Progrès réalisés
Nombre de personnes prises en charge recevant une aide juridique.	Régions cibles : Centre, Hauts-Bassins, Centre-Nord, Nord et Sahel	350	506

Sortant	Rapport intermédiaire sur les progrès réalisés		
Renforcement des capacités des organisations humanitaires intervenant dans les zones cibles	<i>Renforcement des capacités d'actions juridiques (Mécanismes juridictionnels et non juridictionnels, techniques d'assistance et de référencement, etc.)</i>		
Indicateur(s) de performance	Lieu/localisation	Cible de performance	Progrès réalisés
Nombre de membres du personnel des partenaires formés	Régions cibles : Centre-Nord et Sahel	50	49

Sortant	Rapport intermédiaire sur les progrès réalisés		
Une étude de perceptions sur la justice et l'accès à la justice des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR	<i>L'étude réalisée a permis de mettre à nue les obstacles liés à l'accès à la justice des PDI, les recommandations pour l'amélioration de cet accès et les mécanismes d'opérationnalisation de ces recommandations.</i>		
Indicateur(s) de performance	Lieu/localisation	Cible de performance	Progrès réalisés
Une étude de perceptions sur la justice et l'accès à la justice des PDI et les réfugiés est produite	Région du Sahel	1	1



3. Personnes touchées :

La mise en œuvre du projet a permis de toucher comme bénéficiaires 1917 personnes qui sont composées de réfugiés et demandeurs d'asiles, des PDI et de la population hôte. Ces personnes ont bénéficié des activités de sensibilisation ou de l'accompagnement des cliniques juridiques. En ce qui concerne les activités de sensibilisation, il faut noter que 5 conférences juridiques ont permis de toucher environ 1411 personnes dont 803 femmes et 608 hommes. L'accompagnement juridique a quant à lui touché 506 personnes. Ces personnes ont été orientées sur les possibilités juridiques en lien avec leurs préoccupations. Démarches pour renouement de lien sociaux, assistance pour l'élaboration et la soumission de requêtes sont entre autres actions réalisées dans le cadre de l'assistance juridique au sein des cliniques juridiques. Outre ces personnes qui sont des bénéficiaires directes, le projet a également permis de toucher 49 acteurs humanitaires et 6 gardes de sécurité pénitentiaires qui ont bénéficié des sessions de renforcement de capacités sur les moyens d'actions juridiques en faveur du respect des droits des PoCs.

Données démographiques pour la population prise en charge (personnes touchées)

Groupe de planification de la population : PoCs et populations hôtes		<i>Les personnes relevant de la compétence de l'UNHCR et les populations hôtes des régions cibles</i>				
Sous-groupe (le cas échéant) :						
Groupe d'âge	Homme		Femme		Total	
	En chiffres	En %	En chiffres	En %	En chiffres	En %
0-4	0	0	0	0	0	0
5-17	63	3,28	76	3,96	139	7,25
18-59	630	32,86	1079	56,28	1709	89,14
60 et plus >	26	1,35	43	2,24	69	3,59
Total :	719	37,50	1198	62,50	1917	100%
Prévu	NA		NA		1310	
Écart	NA		NA		+607	+46,33%
Sites principaux :	<i>Sites des PDI et réfugiés et des populations hôtes des Régions du Sahel, du Centre-Nord, Nord, Hauts-Bassins et Centre</i>					

4. Participation de la population touchée et obligation de rendre compte à celle-ci :

Les activités de sensibilisation qui sont les conférences juridiques ont été conçues pour informer les populations de l'offre de services juridiques fournie dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Afin de toucher le maximum de personnes, les communications ont été traduites en plusieurs langues selon les localités.

Déjà, l'organisation de ces activités a été facilitée par les acteurs étatiques tels que les directeurs régionaux et provinciaux en charge de l'humanitaires, les acteurs communaux et les leaders communautaires qui ont contribué à la mobilisation des PoCs. Ces leaders communautaires constituent aussi une partie importante du dispositif de plainte et de remontée d'information. En effet, ces leaders communautaires disposaient des

contacts des assistants juridiques pour faciliter la mise en relation entre les victimes et ceux-ci, mais aussi des contacts des membres de l'UGP pour soumettre des plaintes en lien avec les mauvaises gestions. Dans l'ensemble la plupart des personnes touchées dans le cadre des activités de ce projet, considère que l'action est très pertinente. Ainsi, l'évaluation lors de la rencontre d'information des acteurs humanitaires a permis de voir qu'à l'unanimité, ces acteurs considèrent l'approche du projet comme une approche innovante. Pour ce qui est des bénéficiaires directes que sont les PoCs, au moins 50% d'entre eux considère le projet utile. Ces derniers pensent que le besoin d'assistance juridique n'est pas une priorité par rapport au besoin d'assistance alimentaire. Ce constat ayant été fait, il s'est agi pour nous dans les activités de sensibilisation dans les régions du Nord et des Hauts-Bassins d'inviter d'autres acteurs humanitaires pour qu'ils puissent apporter des éléments de réponse à certaines préoccupations en lien avec les besoins d'ordre alimentaire. Pour ce qui est de la seconde phase, ces perceptions nous permettront de redéfinir nos activités de sensibilisation soit en les faisant sous le format de théâtre forum ou bien en les greffant à des activités de distribution ou d'assistance alimentaire d'autres partenaires. Cela est susceptible de favoriser la synergie entre les interventions, mais aussi de mettre les PoCs dans une disposition d'écoute des messages liés à l'assistance juridique.

5. Gestion des risques et Intégrité :

Initialement, les risques avaient été présentés sous deux angles : risques internes et risques externes. Ces risques n'ont quasiment pas évolué au fil du temps. Les risques internes étaient : Actes d'indélicatesse de la part des assistants juridiques ou négligence professionnelle. Comme stratégies de mitigation de ces risques, il a été introduit des clauses de confidentialité et contenues dans le contrat entre les assistants juridiques et le Centre pour la Qualité du Droit et la Justice. En outre, les assistants ont signé une Charte éthique qui permet de préciser les diligences à observer. Le constat est qu'au cours de cette phase du projet, aucun acte d'indélicatesse n'a été signifié par les leaders communautaires et les responsables d'Etablissements pénitentiaires.

Concernant les risques externes, il s'agissait essentiellement à la dégradation probable de la situation sécuritaire dans les zones d'intervention. Il faut noter à ce niveau que l'intervention était essentiellement conduite dans les chefs-lieux de régions où la situation sécuritaire n'est pour le moment pas susceptible d'empêcher les interventions.

Hormis la charte éthique et les clauses de confidentialité, le CQDJ ne dispose pas pour le moment d'un document de politique contre la corruption, les Exploitations et Abus sexuels. Dans le cadre de la nouvelle phase en cours, ces politiques sont en cours d'élaboration pour renforcer la gestion des risques liés à la mise en œuvre du projet.

6. Stratégie de sortie et durabilité des résultats :

L'aspect durable de cette intervention est à trouver dans les outputs produits pour favoriser la pérennité de l'action. Il s'agit d'abord de l'étude sur les difficultés d'accès à la justice d'une part et les activités de communication autour de l'initiative d'autre part. En ce qui concerne l'étude, elle contient des recommandations pouvant être mobilisés aussi bien par les acteurs étatiques que par les acteurs humanitaires pour les interventions futures au profit des populations vulnérables.

S'agissant des activités de communication, notamment le policy brief (sous format vidéo) en cette fin de la première phase permettra de promouvoir la culture de l'intérêt aux questions d'assistance juridiques des PoCs. Du point de vue pratique, ces activités de communication permettent de jeter la lumière sur l'offre de services juridiques que le CQDJ donne en tant que précurseur dans le domaine de l'humanitaire. Cette lumière est

susceptible d'alimenter l'intérêt d'autres acteurs humanitaires sur l'assistance juridique et judiciaire à fournir aux PoCs qui reste pour le moment un chantier peu investi dans le domaine de l'humanitaire au Burkina Faso.

En outre, les acteurs humanitaires ont été de façon brève informés sur les mécanismes de prise en charge juridique des PoCs. L'idée de ce renforcement de capacités était de fournir à ces acteurs quelques aptitudes qui leur permettent de donner des orientations juridiques de base aux PoCs qu'ils assistent régulièrement.

7. Enseignements tirés :

Au contact des bénéficiaires du projet, deux (02) constats ont permis de tirer des enseignements dans le cadre de ce projet :

- Pour les PDI notamment, les besoins d'établissement/rétablissement des documents d'identification (actes de naissance, Carte d'identité) constitue le besoin le plus récurrent exprimé. Or, ces actes conditionnent dans la plus part du temps le bénéfice de l'assistance humanitaire. Dans le dispositif légal actuel, il se pose un obstacle juridique de taille qui empêche l'autorité départementale de la localité d'accueil de procéder aux rétablissements de documents d'identification. Pour contribuer à la résolution de ce problème, il est fondamental que l'intervention intègre une dimension plaidoyer pour contribuer à l'adoption de textes spécifiques permettant aux PDI notamment d'établir leurs documents d'identification dans les zones d'accueil.
- Au contact des PoCs dès l'étape des activités d'informations et de sensibilisation, il est systématiquement mis en avant le besoin d'assistance alimentaire au détriment des autres besoins d'ordre juridique. Nous sommes obligés d'expliquer la spécificité de notre intervention qui est d'ordre juridique. Cela est susceptible de créer parfois de la diversion et un problème de concentration chez les PoCs qui considèrent que nous ne nous intéressons pas à leurs besoins les plus urgents. Pour surmonter cette difficulté, il est intéressant de repenser les actions de sensibilisation dans leurs formats. C'est ainsi qu'émerge l'idée de faire les activités de sensibilisation sous forme de théâtre forum en mettant l'accent sur le ludique ou bien de greffer ces activités à des activités d'autres partenaires qui interviennent dans le domaine de l'assistance sociale.

Section 3 : Questions supplémentaires

8. Rentabilité/rapport coût-efficacité :

Dans le cadre de la mise de ce projet, les activités de sensibilisations avaient été sous évaluées ce qui avait occasionné un léger dépassement sur la ligne budgétaire concernée. Cependant, avec le réaménagement budgétaire intervenu, ces écarts ont pu être comblés. Ainsi, il n'y a pas eu de dépassement de budget dans le budget final.

9. Coordination :

Pour la mise en œuvre de ce projet, nous avons pu obtenir du ministère en charge de l'action humanitaire, une autorisation d'accès aux sites des personnes déplacées internes des zones cibles du projet. Cette collaboration a facilité le déroulement des activités avec l'accompagnement effectif des acteurs locaux tels que les directeurs régionaux et provinciaux en charge de l'action humanitaire, les acteurs communaux, etc.

En outre, l'accompagnement des collègues des bureaux intégrés du HCR dans les zones cibles a facilité la mise en œuvre des activités. En effet, l'accompagnement a facilité par moment l'établissement de contact avec les autres acteurs clés intervenant dans la prise en charge des PoCs. La difficulté à ce niveau était liée aux délais très brefs dont nous disposions pour l'organisation des activités, ce qui n'a pas toujours permis de planifier à l'avance de manière concertée lesdites activités. Il faut noter également, un soutien dont nous avons bénéficié de la part de l'ONG CREDO à Bobo Dioulasso lors de l'organisation de la conférence juridique de Bobo Dioulasso. En effet, la mobilisation des bénéficiaires pour prendre part à la conférence juridique nécessitait une prise en charge du déplacement des réfugiés au regard de la distance entre les différentes communautés. Cependant, n'étant pas prévu dans le budget, le CQDJ ne disposait pas de moyens pour le déplacement des réfugiés sur le lieu de la conférence. C'est alors que l'ONG CREDO qui disposait de fonds a pu prendre en charge les frais de déplacements d'une cinquantaine de réfugiés qui ont pris part à la session de sensibilisation.

10. Partenaires/tiers :

La mise en œuvre des activités s'est faite avec l'accompagnement de certains acteurs, il s'agit :

- Du ministère en charge de l'action humanitaire et ses directions régionales et provinciales des zones cibles du projet. Ces partenaires étant en charge de la protection des PDI ont facilité à travers leur accompagnement l'accès aux sites de PDI. Ainsi, la mobilisation des PDI pour participer aux sessions de sensibilisation a été possible grâce à leur accompagnement.
- Des acteurs pénitentiaires des maisons d'arrêt et de correction des zones cibles du projet en l'occurrence les Directeurs et les chefs de service greffe de ces maisons d'arrêt et de correction. Ces derniers ont facilité l'accès aux MACs des assistants juridiques chargés de la fourniture de l'aide légale. Ils ont également contribué à l'identification des PoCs au sein des établissements en mettant à la disponibilité des assistants juridiques les registres pénitentiaires en cas de besoin. Dans le cadre de ce projet, les directeurs et chefs de service greffe des MAC de Kaya, Dori et Ouahigouya ont pris part à la formation des assistants juridiques à l'effet non seulement de leur présenter l'intervention du CQDJ et de l'offre juridique offerte aux détenus mais aussi de renforcer leurs capacités sur les mécanismes de garantie des droits des PDI et réfugiés, sur les techniques de suivi et de prise en charge juridique des victimes de violation des droits. L'objectif était aussi était de poser les bases d'une collaboration pour l'identification des personnes relevant de la compétence du HCR détenus dans ces MAC.
- Les organisations partenaires du HCR telles que CREDO, IRC, Intersos qui ont contribué à la mobilisation des PoCs lors des activités de sensibilisation grand public.